



Action 2- Pratique agricole et PCAET/GMVA

<p>Contexte et motifs de l'action</p>	<p>L'agglomération met en œuvre une stratégie alimentaire qui aura pour cadre transversal et socle le PCAET adopté en 2019. Cette action vise à répondre à l'enjeu production alimentaire – environnement- pratique bas carbone et protection de la ressource sur les territoires et les bénéficiaires non couverts par la stratégie contrat bassins Versants qui compléteront cette action.</p>
<p>Objectifs de l'action</p>	<p>Ce projet vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire les consommations non énergétiques et énergétiques de l'agriculture et développer la résilience des fermes : Soutenir et développer des démarches d'animation et de conseil sur l'agriculture bas carbone ; Sensibiliser les agriculteurs, identifier et caractériser les pratiques favorables à la résilience des fermes face aux aléas climatiques ; Soutenir l'expérimentation de nouvelles pratiques culturales ; Faire émerger des pratiques favorables au stockage de carbone dans les sols- (<i>Action n°19 PCAET</i>) • Soutenir les circuits alimentaires de proximité et la structuration de filières territoriales :Actions de conseil et d'animation en lien avec cette stratégie (<i>Action n°17 PCAET</i>)
<p>Descriptif des actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Il est prévu des actions collectives sur les systèmes économes en intrants qui pourraient s'appuyer sur les travaux du groupe AEP sur le thème de « L'adaptation des systèmes herbagers au changement climatique » informer de nouveaux exploitants agricoles en complémentarité des actions qui seront menées sur les bassins versants. Dans la limite maximale de 4 journées d'échanges/an+ Accompagnements individuels d'agriculteurs déjà en place (Production et parcours) Dans la limite maximale 8 agriculteurs - Accompagnements individuels de transformateurs et de distributeurs Les profils accompagnés sont tous différents : site de commande en ligne, épiceries vrac ambulante ou fixe, magasins spécialisés bios, épicerie de village. Accompagnement proposé : Connaissance de l'offre locale- Mise en relation de l'offre et la demande -Aide à la réalisation de l'étude de marché. <p>Lieu : tout le territoire de l'agglomération Dans la limite maximale 6 transformateurs et de distributeurs/an.</p>



Action 2- Pratique agricole et PCAET/GMVA

Cible	Producteurs –transformateurs-distributeurs
Partenaires principaux	<ul style="list-style-type: none"> - Chambre d’agriculture de Bretagne - CIVAM - GAB 56
Indicateurs d’évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nbre d’agriculteurs-transformateurs-distributeurs accompagnés - Nbre d’agriculteurs avec pratique bas Carbone - % de la part des prairies notamment permanentes
Calendrier	2021- 2022-2023